



## Procès-verbal du conseil d'administration du 18 mai 2022

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le mercredi 18 mai 2022 en visioconférence. La séance s'ouvre à 9h30.

### **Membres présents ou représentés (12) :**

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par Mme Marina GOVOROFF ;
- M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (procuration à M. Fabrice BOUDJAABA) ;
- Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;
- Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;
- M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.
- M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie ;
- Mme Élodie PARIS, représentante suppléante élue des membres ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. Fabrice BOUDJAABA ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR (procuration à Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY) ;

### **Membres absents excusés (2) :**

- M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo.

### **Assistaient également à la séance :**

- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
- Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 ;
2. Adoption de la délibération portant création du comité social d'administration (CSA) de l'EFR.

\* \* \*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration.

### 2. Adoption de la délibération portant création du comité social d'administration (CSA) de l'EFR

Dans le cadre de la convergence des instances de dialogue social dans les administrations et les établissements publics de l'État, les établissements de l'ESR sont amenés à renouveler leurs instances le 8 décembre 2022. Dans ce cadre est instauré le comité social d'administration, en remplacement du comité technique d'établissement public. Le projet de délibération, commun à tous les établissements de l'ESR sur la base d'un modèle préparé par le ministère, propose, comme jusqu'à présent pour la représentation des personnels au comité technique, deux représentants des personnels et deux suppléants.

La responsable administrative de l'EFR indique que le droit commun pour les élections relevant du renouvellement des instances de dialogues social est désormais le vote électronique. Enfin, il est précisé que la DGESIP a également pris connaissance en amont de la délibération.

La présidente du conseil d'administration demande quel outil sera utilisé à l'EFR dans le cadre des élections. La responsable administrative de l'EFR répond que l'outil Belenios, développé par l'INRIA, sera utilisé.

La responsable administrative de l'EFR ajoute que, le 8 décembre étant un jour férié en Italie, les élections seront probablement écourtées au 7 décembre 2022 pour ce qui concerne l'École française de Rome. Un arrêté dérogatoire devrait être pris par la tutelle dans les prochaines semaines.

La présidente met au vote la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

En conclusion, la directrice de l'EFR informe le conseil d'administration que, le 17 juin 2022 au matin, au lendemain des conseils scientifique et d'administration, une visite des sous-sols et du premier étage du palais Farnèse sera organisée pour les membres des conseils.

Pour ce qui concerne les conditions de voyage vers l'Italie, le « passenger locator form » n'est plus obligatoire. Le passe sanitaire n'est pas demandé systématiquement. Jusqu'au 15 juin 2022, le port du masque FFP2 est obligatoire dans les avions.

La séance est close à 9h50.